

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

Convocation du 13/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le lundi 19 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Étaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, Mme Valérie FRIGNET, M. Eric JOSTE, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Patrick DUFOUR

Était absente excusée : Mme Valérie GARANT

Étaient absents non excusés: Mme Sandrine MINE- M. Thierry MALJEAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick DUFOUR est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte

L'ordre du jour est le suivant :

- Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 2 novembre 2022
- Salle des fêtes : règlement, convention et tarifs de location

2022028) Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 2 novembre 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2022.

2022029) - Salle des fêtes : règlement, convention et tarifs de location

Le Maire rappelle que ces documents ont été élaborés en commission avec divers conseillers.

Il en donne lecture et précise que la commission a proposé les tarifs suivants :

Le samedi et le dimanche : 200 €/ habitant de Fleigneux

300 €/ habitant extérieur à Fleigneux

Jour férié avec précédent ou suivant :

200 €/ habitant de Fleigneux

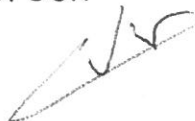
300 €/ habitant extérieur à Fleigneux

Toute mise à disposition qu'elle soit consentie à titre onéreux ou gratuit est subordonnée au versement d'une caution d'un montant de 1 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, approuve à l'unanimité les différents documents soumis à leur vote.

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de Séance,
M. DUFOUR



Le Président,
M. CORNET

